# **CHARTE D'ENGAGEMENT**



# FESTIVAL DE THÉÂTRE ÉTUDIANT 2023 27è ÉDITION MAISON DE L'ETUDIANT CAEN – CAMPUS 1









« Les Fous de la Rampe » est un festival de théâtre étudiant, organisé par la Maison de l'Étudiant, structure co-pilotée par l'Université de Caen Normandie et le Crous Normandie.

Le festival vise à promouvoir le théâtre étudiant et favoriser la rencontre entre amateurs et professionnels du théâtre.

Une majorité des membres de la troupe doit justifier d'un statut d'étudiant sur l'année 2022-2023 et être inscrit à l'Université de Caen (Caen, Alençon, Cherbourg).

Un accompagnement des troupes par des professionnels sera proposé avant et après les auditions.

## **PLANNING DU FESTIVAL:**

Lundi 17 octobre 2022 : date limite de réception des dossiers d'inscription.

**Lundi 7 novembre 2022 :** Réunion d'organisation pour les troupes inscrites (présentation, conditions générales, répartition des créneaux derépétitions...).

**Vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 novembre 2022 :** week-end d'accompagnement par deux compagnies professionnelles

**Lundi 16 et mardi 17 Janvier 2023 :** Auditions (*30 min.*) pour sélection des projets lauréats et dont les troupes participeront au festival.

Février 2023 (dates à confirmer) : Masterclass avec la Comédie de Caen

**Du lundi 27 mars au Mercredi 5 avril 2023 :** Festival (spectacle d'une durée maximale de 1 heure)

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTION:**

- Chaque troupe doit être composée d'une majorité d'étudiants inscrits à l'Université de Caen (Caen, Cherbourg, Alençon). Pour le cas particulier d'une troupe composée de deux membres, l'un de ces deux membres devra impérativement être étudiant inscrit à l'Université de Caen.
- Chaque troupe candidate désigne en son sein un responsable qui se porte garant des engage-ments pris par la troupe et sera l'interlocuteur de l'équipe de La Maison de l'Etudiant.
- Le projet présenté doit avoir pour première représentation le festival LES FOUS DE LA RAMPE.
- Pour toute candidature, il est nécessaire de remplir le dossier d'inscription aux Fous de la Rampe2023.
- Le dossier est à déposer à l'accueil du service culturel de la Maison de l'étudiant de Caen ou à adresser par mail à <u>julie.glinel@crous-normandie.fr</u>
- Les troupes candidates s'engagent à participer aux dates indiquées sur le calendrier soit la réunion d'information le 7 novembre, le week-end de travail 18-20 novembre et aux auditions des 16 et 17 janvier 2023, étape déterminante de sélection des troupes lauréates qui participeront au festival.

# ORGANISATION DES RÉPÉTITIONS POUR LES AUDITIONS ET LE FESTIVAL :

- A compter du 8 novembre, en fonction des horaires d'ouverture de la Maison De l'Etudiant et de la programmation, la salle de spectacle pourra être mise à disposition des troupes candidates.
- Un groupe Facebook ainsi qu'un Doodle seront créés avec toutes les troupes afin de gérer l'organisation du planning et d'échanger plus facilement.
- La régie ne sera pas accessible avant les auditions.
- Après les auditions de janvier 2023, seules les troupes lauréates pourront prétendre avec certitude à un créneau de répétition. Elles devront contacter le régisseur généralde la MDE, Meidhi MENUZ (meidhi.menuz@unicaen.fr), pour requérir l'accès à la régie.

# CONSIGNES D'UTILISATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DURANT LES REPETITIONS :

- La salle de la MDE est accessible uniquement pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 9h à 17h00 et le vendredi de 9h à 15h.
- Pour accéder à la salle de spectacle de la MDE en journée, les troupes doivent au préalable se présenter à l'accueil du service culturel.
- Pendant les répétitions, la porte extérieure doit être verrouillée afin de prévenir d'éventuelles intrusions.
- Si vous mangez sur place, veuillez utiliser la grande salle côté coulisses (celle où se trouve le piano) et pensez à emporter vos déchets en partant. Aucun manquement à l'hygiène nesera toléré.
- Avant de partir, éteignez les lumières (salles de répétition, couloir, toilettes...) et vérifiez que la porte extérieure soit bien verrouillée.
- Le respect des locaux et du matériel est indispensable. Ne mettez vos pieds ni sur les murs nisur les fauteuils.

- Informations techniques:
- Jauge: 138 places assises
- Plateau : mur à mur : 17m Ouverture centrale sur patience
- Hauteur sous les 6 perches fixées au plateau : 6m
- Distance du cadre 1è perche face : 4,5m
- Distance du cadre 2è perche face : 6,5m
- 2 loges.
- Cadre de scène : 14,5 m
- Profondeur: 7m3
- Plans de pendrillons sur patience
- Ouverture à l'italienne : 9,5m - Ouverture à l'allemande : 11,5m
- Rideau de fond
  - Les troupes sélectionnées pour participer au festival s'engagent à fournir un plan de feu, en début de résidence au régisseur de la salle de spectacle.

### ORGANISATION DES AUDITIONS DES 16 ET 17 JANVIER 2023 :

- La sélection des spectacles programmés aux Fous de la Rampe est assurée par un jury constitué de professionnels du théâtre, de la direction de la MDE et d'un ou plusieurs étudiant(s).
- La durée des auditons sera de **30 minutes** avec un extrait conséquent du projet, pour un spectacle final de **1h MAXIMUM**.
- La présentation se déroulera dans la salle de spectacle de la Maison de L'étudiant.
- La présentation ne doit pas nécessiter d'installation technique élaborée afin d'assurer un enchaînement fluide et continu des troupes.
- Les critères de sélection : le jury portera son jugement sur l'état d'avancement du projet, sur le jeu des comédiens, sur les choix de mise en scène, sur l'enthousiasme et l'engagement de la troupe.

#### **OUTILS DE COMMUNICATION:**

- La création des affiches peut être faite par les troupes. Le graphiste de la MDE peut apporter son soutien à la création.
- La MDE prend en charge l'impression des affiches, flyers, invitations et le programme du festival.
- Les troupes s'engagent à fournir un texte de présentation et un visuel HD (300ppp) illustrantleur pièce, ainsi que la distribution 3 mois avant le festival.
- Les troupes s'engagent à assurerla diffusion de la communication papier liée à leur pièce (affiches et flyers).
- Toutes les initiatives individuelles en direction de la presse locale et des radios, sur internet (blogs, réseaux sociaux) sont les bienvenues, en coordination avec la MDE, afin de toujours resituer les éléments d'information dans la communication collective.
- **Respect des auteurs** : veiller à mentionner les noms des auteurs des textes joués sur toutsupport de communication. Si une pièce nécessite une autorisation de la SACD, faire la dé- claration dans les délais prévus. La MDE prend en charge les droits d'auteur.

#### **INFORMATIONS DIVERSES:**

- **Paiement des droits d'auteurs :** informer la direction de la MDE au préalable, préciser le montant requis et l'organisme de gestion (SACD, autre).
- Autorisation de représentation : si votre texte n'est pas une création, elle doit être obtenue auprès de l'auteur ou de ses ayants droits et remise à la direction de la MDE 3 mois avant la re-présentation.
- **Aide financière** chaque troupe peut formuler une demande de financement incluant les frais de décors, costumes et les droits d'auteurs. L'équipe de la MDE peut dans une certaine mesure aider les troupes financièrement ou les orienter vers des demandes de subventions auprès des commissions FSDIE (Université) et Culture Actions (Crous).
- **Billetterie** : elle est assurée par la MDE. L'entrée au festival sera gratuite.
- En cas d'abandon d'un projet : prévenir rapidement l'équipe de la MDE.
- **Situation sanitaire :** l'organisation du festival 2023 est soumise aux règles sanitaires qui seront en vigueur.

Nom de la troupe	Représentant de la MDE
Nom du responsable de la troupe	
	à Caen, le
à Caen, le	Signature
Signature	